

LE PRÉFET DE POLICE

Paris, le 9 décembre 2018

Madame, Monsieur,

Samedi 8 décembre, au cours d'une nouvelle manifestation non déclarée s'inscrivant dans le contexte général du mouvement dit des « gilets jaunes », les établissements dont vous êtes responsables ont fait l'objet de dégradations et subi pour certains des vols importants.

Je condamne ces actes avec la plus grande fermeté et je puis vous assurer avoir pleinement conscience des conséquences préjudiciables de ces actes de violence, pour vos commerces comme pour l'image de la Capitale.

L'adaptation du dispositif de sécurité a permis, ce samedi, de faire face avec une efficacité renforcée aux tentatives d'enfoncement des barrages mis en place pour sanctuariser les institutions, ou aux velléités de constituer des barricades sur la voie publique. La mobilité et la réactivité des forces de l'ordre a permis de procéder à 1082 interpellations, réalisées tout au long de la journée et donnant lieu à 974 gardes à vue. L'autorité judiciaire y apportera la réponse appropriée.


Les faits de violences et de dégradations commises par des groupes particulièrement mobiles et déterminés, perpétrés par des casseurs habituels et intéressés, n'en ont pas moins été nombreux. Je mesure pleinement leurs conséquences et suis conscient que certains parmi vous ont été touchés à plusieurs reprises ces dernières semaines.

L'Etat (préfecture de région, préfecture de police) se mobilisera pour vous porter appui. En ce qui concerne la préfecture de police, les services de la sûreté territoriale de Paris et de la direction de la police judiciaire conduiront les investigations pour identifier les auteurs des dégradations et des vols, à partir notamment des images de vidéoprotection et des relevés de police technique et scientifique.

Les dommages que vous avez subis étant susceptibles d'engager la responsabilité de l'Etat, je vous invite, pour constituer votre dossier d'indemnisation, en lien avec votre assureur, à déposer préalablement plainte au commissariat le plus proche.

Le service des affaires juridiques et du contentieux de la préfecture de police (indemnisation-manif-pp@interieur.gouv.fr) se tient ensuite à votre disposition afin d'examiner votre situation et, plus généralement, vous accompagner dans vos démarches.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Michel DELPUECH

**Mesdames et Messieurs les personnes
victimes de dégradations et de vols le 8 décembre 2018**